



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

ASSEMBLEE GENERALE
73^{ème} session
Rome, 11 décembre 2014

UNIDROIT 2014
A.G.(73) 5
Original: anglais/français
octobre 2014

Point n° 7 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

ANNEXE

**CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2013 ET LES EXERCICES FINANCIERS
PRECEDENTS EN EURO
RESTANT A PAYER AU 15 OCTOBRE 2014**

	2012	2013	TOTAL
Iran ¹	19.600,00	19.600,00	39.200,00
Malte		12.250,00	12.250,00
Nigéria		12,250.00	12,250.00
Pakistan ²		2.243,64	2.243,64
Roumanie ³	7.350,00		7.350,00
Serbie		12.250,00	12.250,00
Total	26.950,00	58.593,64	85.543,64

¹ La République islamique d'Iran doit actuellement à UNIDROIT deux années de contributions statutaires (sans compter 2014).

² Le montant dû par le Pakistan représente la différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués. Depuis 2005, le Pakistan a toujours effectué des paiements annuels, bien que rarement équivalents au montant de sa contribution.

³ La Roumanie a été reclassée en 2012 dans une Catégorie supérieure du tableau des contributions du budget d'UNIDROIT mais a payé la même contribution qu'en 2011. Le montant dû par la Roumanie représente la différence.